

La lumière

Ombres, fantômes et autres fréquences

CONCOURS PHOTO ET PEINTURE

Règlement des concours

Article 1 :

Dans le cadre de la Fête de la Science 2008, l'Université Paul Cézanne et le CROUS d'Aix-Marseille organisent deux concours, photo et peinture, sur le thème :

La lumière

Ombres, fantômes et autres fréquences

Ces concours sont ouverts à tous les étudiants et personnels des universités de l'Académie d'Aix-Marseille et du CROUS.

Article 2 :

Conditions de participation à chacun de ces concours : Il suffit de faire parvenir au maximum 3 œuvres dont le concurrent est l'auteur, sans limitation de genre, de style et de format (les fichiers numériques ne seront pas acceptés), en portant au verso, lisiblement, les nom et prénom du concurrent et la mention manuscrite «Exposition libre sur les sites de l'Université Paul Cézanne et du CROUS d'Aix-Marseille». Les œuvres devront être prêtes à accrocher (supports rigides). Chaque concurrent doit accompagner ses œuvres d'un feuillet comportant ses coordonnées (adresse, téléphone et mail) et les titres de ses œuvres et de la photocopie de la carte étudiant ou, pour les personnels, d'une attestation d'affectation.

Les œuvres doivent être déposées :

à Marseille

Accueil de la Bibliothèque Universitaire
Campus Scientifique de Saint-Jérôme
Avenue Escadrille Normandie Niémen
13013 Marseille Tél. : 04 91 28 40 ou 35

à Aix-en-Provence

au Service de la Communication
Siège de l'Université Paul Cézanne
3, avenue Robert Schuman
13 100 Aix-en-Provence Tél. : 04 42 17 27 93

Article 3 :

**La date limite de dépôt des œuvres est le :
vendredi 10 octobre 2008, 12 heures.**

Toutes les œuvres seront exposées :

du mardi 21 octobre au mercredi 12 novembre 2008
à la Bibliothèque Universitaire du Campus Saint-Jérôme

du jeudi 13 novembre au mercredi 26 novembre 2008
au Grand Hall du Siège de l'Université Paul Cézanne

du jeudi 27 novembre au mercredi 10 décembre 2008
à la Cafétéria de la Cité Universitaire « Les Gazelles »

Les concurrents seront tenus de récupérer les œuvres le :
vendredi 12 décembre de 14 heures à 17 heures.

Article 4 :

Il sera décerné 3 prix pour le concours « photo » et 3 prix pour le concours « peinture » :

1er prix :	500 euros
2ème prix :	300 euros
3ème prix :	200 euros

Les prix seront remis personnellement aux lauréats, le mardi 18 novembre, à 17h00, dans le Grand Hall de l'Université Paul Cézanne - 3, avenue Robert Schuman - Aix-en-Provence. Les concurrents seront classés par un jury, selon des critères de qualité technique et d'intérêt artistique. Les gagnants seront avisés directement par le comité d'organisation, par téléphone ou par courriel.

Article 5 :

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Article 6 :

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Informations : 04 42 93 47 69 - 04 42 17 27 93
www.univ-cezanne.fr - www.crous-aix-marseille.fr